

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

DÉCISION DU BUREAU

Séance du 26 septembre 2024

N°24-DB032

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Villes, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents :

BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD – Régis PETIT – Jean-Pierre FILLION - Catherine BRUN - Benjamin VIBERT -

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Daniel BRIQUE - Marie-Françoise GONNET

Pouvoirs : Isabelle DE OLIVEIRA à Régis PETIT - Serge RONZON à Jean-Pierre FILLION

Présents : 16

Votants : 18

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Secrétaire de séance : Joël PRUDHOMME

Nature de l'acte : *Environnement*

Objet : Convention de partenariat sur l'animation du PAEC des crêts du Haut-Jura 2024-2028

Monsieur Gilles Thomasset, vice-président délégué, rappelle que l'objectif d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) est de permettre le maintien et le développement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité, dans des secteurs où ces pratiques pourraient disparaître ou être remises en cause. À cette fin, le soutien financier apporté par le PAEC est déterminant pour les agricultures pour pérenniser ces pratiques en les rendant économiquement viables. Le PAEC est un projet de territoire à double dimension agricole et environnementale co-construit et piloté en partenariat avec les acteurs du territoire.

Il rappelle que Terre Valsérhône l'Interco est partie prenante du PAEC des crêts du Haut-Jura dont l'opérateur est le parc naturel régional du Haut-Jura, qui s'appuie sur la chambre d'agriculture de l'Ain et la réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura.

Pour mémoire, l'édition 2015-2022 de ce PAEC, d'un budget de 690 000 €, a vu la contractualisation de 20 alpages pour une surface totale de 2 108 ha.

Une convention, approuvée pour l'année 2023, prévoit une aide financière de 2 500 € liée à la mise en œuvre de l'animation du PAEC et une participation à la réalisation de deux plans de gestion pastoraux (à hauteur de 717 € par plan de gestion).

Le dispositif du PAEC devant perdurer jusqu'en 2028, il convient d'établir une convention pluriannuelle pour l'animation du dispositif sur les années 2024-2028. Elle prévoit une aide financière à la chambre d'agriculture de l'Ain de 1 315 € pour l'année 2024.

Il est difficile d'estimer la charge de travail demandée par la DRAAF pour les années suivantes mais les montants demandés devraient être de l'ordre de grandeur de 1 700 €. Le montant de la participation financière fera l'objet d'une validation, chaque année, par la communauté de communes.

Il invite en conséquence le Bureau communautaire à bien vouloir se prononcer.

Le Bureau de la Communauté de Communes Terre Valsérhône,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU les statuts de la Communauté de Communes, et notamment sa compétence relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement,

VU la délibération du Conseil communautaire n°24-DC081 en date du 11 juillet 2024, relative aux délégations d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Bureau communautaire et au Président,

VU la décision n°14-DB043 du bureau communautaire du 16 octobre 2014 validant le portage du PAEC,

VU la décision n°24-DB007 du bureau communautaire du 4 avril 2024 approuvant la convention de partenariat sur l'animation du PAEC des crêts du Haut-Jura pour l'année 2023,

VU le projet de convention de partenariat sur l'animation du PAEC des crêts du Haut-Jura 2024-2028 présenté en annexe,

Accusé de réception en préfecture 001-240100891-20240926-24-DB032-DE Date de télétransmission : 07/10/2024 Date de réception préfecture : 07/10/2024

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat sur l'animation du PAEC des crêts du Haut-Jura 2024-2028, à intervenir avec la chambre d'agriculture de l'Ain, annexé à la présente décision, et notamment le versement d'une participation de 1 315 € pour l'année 2024.
- **DE DIRE** que les dépenses seront inscrites au budget principal des années 2024 à 2028.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention correspondante et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et de ladite convention.

Fait et décidé en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des décisions les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Joël PRUDHOMME

Le Président,
Patrick PERREARD

